

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1163

Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association Plante et Cité

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1163 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION PLANTE ET CITE (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de nombreuses associations, parmi lesquelles l'Association Plante et Cité – Ingénierie de la nature en ville

- Contexte :

L'Association Plante et Cité répond aux besoins techniques et scientifiques des collectivités territoriales et des entreprises dans les domaines des espaces verts, des jardins, des paysages et de la nature qui contribuent à la qualité de la vie urbaine.

Elle a pour objet de :

- conduire la coordination des programmes nationaux d'études et d'expérimentations sur les sujets concernant les espaces verts et naturels, urbains et péri-urbains en réponse aux attentes des collectivités territoriales et des entreprises tant en matière de gestion, de conception, d'ingénierie du paysage, de génie végétal, de génie écologique ainsi que de matériels et matériaux,
- faire émerger et préparer de nouveaux programmes de recherche appliquée et d'expérimentations d'intérêt national et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- centraliser les résultats de ces programmes afin d'en assurer la synthèse et la diffusion,
- assurer la veille économique et technique ainsi que le transfert de technologies et d'innovations vers les collectivités territoriales et entreprises partenaires,
- diffuser des connaissances, susciter et dispenser des formations dans ces domaines de compétences,
- nouer des partenariats avec toute structure poursuivant un objet commun.

La Ville de Lyon en tant que membre adhérent de l'association depuis plusieurs années, partage avec celle-ci des intérêts communs.

- Modalités de représentation :

L'Assemblée générale de l'Association Plante et Cité se compose uniquement de personnes morales réparties en deux groupes : les membres actifs et les membres associés.

Les membres actifs se décomposent en 3 collèges :

- le collège A composé de collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- le collège B composé d'entreprises de la filière de l'horticulture ornementale et du paysage,
- le collège C composé d'autres gestionnaires d'espaces verts ou naturels.

La Ville de Lyon en tant que collectivité territoriale adhérente dispose d'un siège au sein du collège A de l'Assemblée générale.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 7 décembre 2011 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

1 – Alain GIORDANO est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Association Plante et Cité – Ingénierie de la nature en ville.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB